

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 6 FEVRIER 2025 A 18 H 00 – Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Sophie MEFTAH, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRES, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Loïc BOICHE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Caroline LAMY, Odile MAILLARD, Michel CARVOYEUR et Dominique MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alain DEDIANNE et David DAPOIGNY ont respectivement donné procuration à Nicolas BOURDOUNE et Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Sont absents : Rémi CHOLET, Véronique LEPINASSE, Ruddy PARDANAUD, Mickaël DEDIANNE et Leïla SEDIRA.

Est excusé : Marcel SANDRAS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Caroline LAMY.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2024 par Madame Caroline LAMY.

Observations :

O. MAILLARD : Page 7, il est écrit que j'avais annoncé 5 551,79 euros de manque à gagner pour la collectivité. C'est 5 051,79.

En page 9, je demande l'ajout du budget de 185 000 euros du CCAS.

N. BOURDOUNE : Nous vérifierons et ferons les modifications d'usage si nécessaire.

➤ Vote du Procès-Verbal du 18 décembre 2024 : Unanimité (1 abstention).

FINANCES :

- **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 : budget général :**

N. FAULE : Je vais commencer par vous rappeler quelques principes budgétaires.

Le budget communal doit être voté avant le 15 avril auquel il s'applique. Il doit être obligatoirement voté à l'équilibre (ou suréquilibre) par section.

La section de fonctionnement comprend :

- Les dépenses courantes de la collectivité (frais de personnel, frais de gestion, frais de finances)
- Les produits (recettes fiscales, dotation globale de fonctionnement, recettes perçues par les usagers utilisant les services).

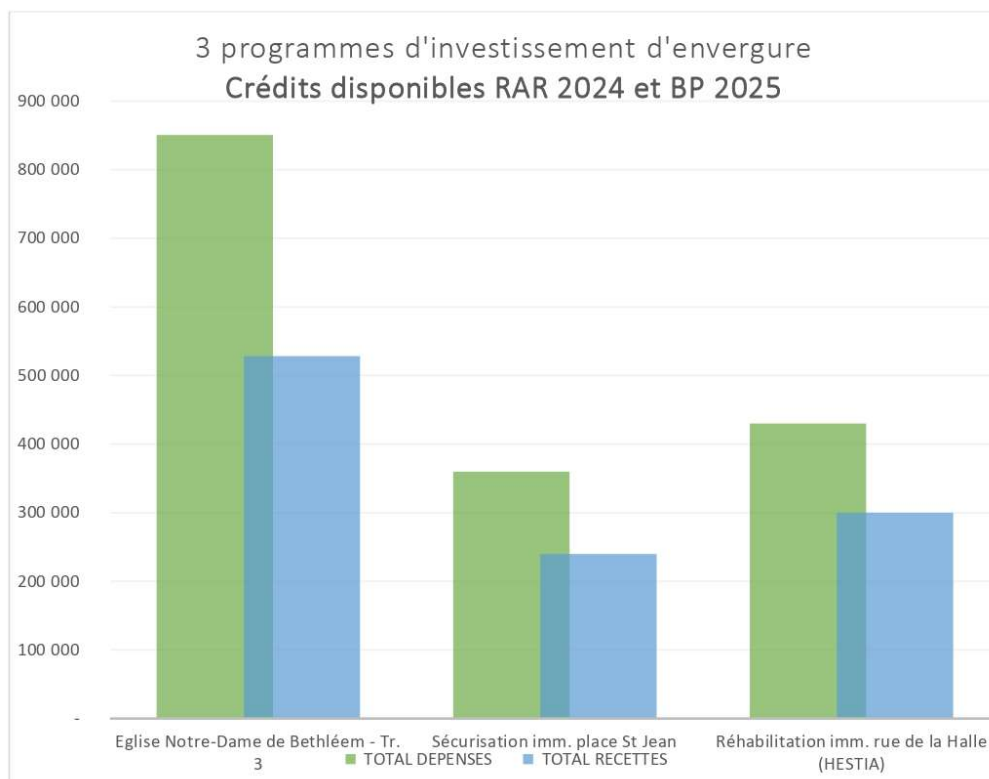
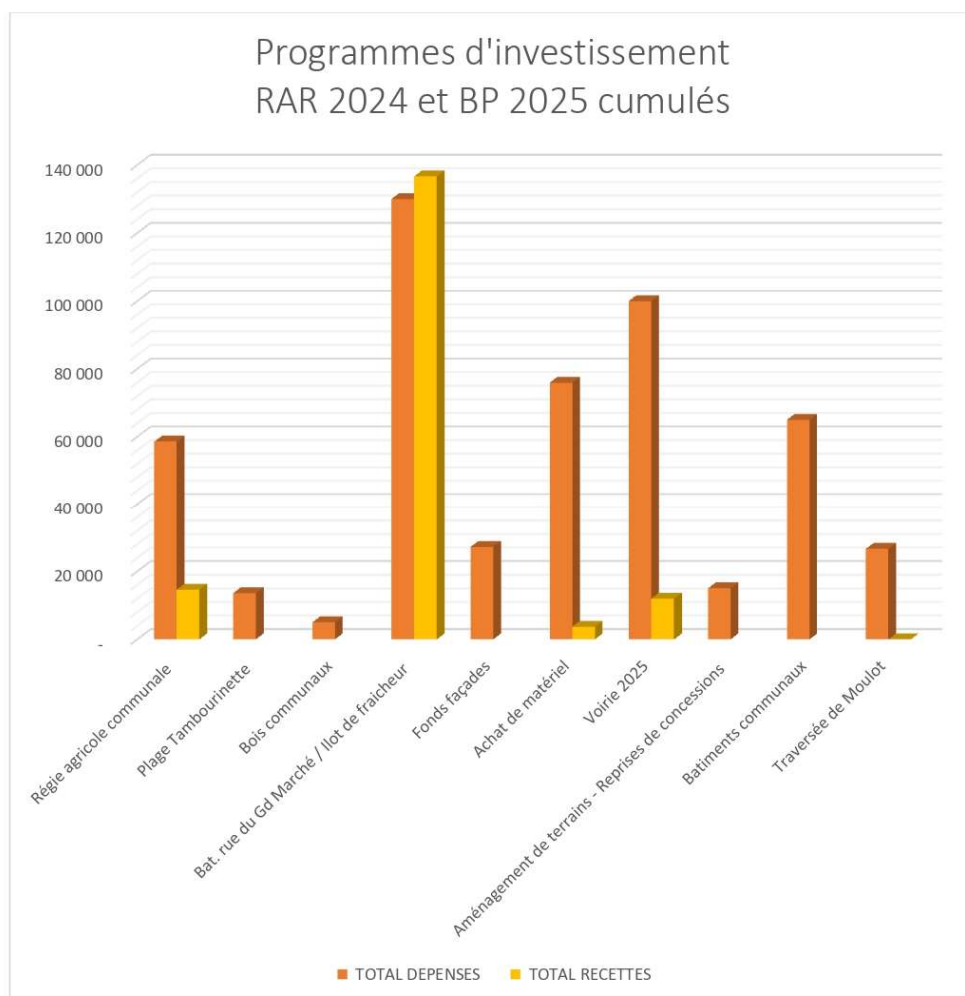
La section d'investissement est constituée :

- Des dépenses (remboursement du capital de l'emprunt, charges liées aux programmes de travaux)
- Des recettes (autofinancement, emprunt, subventions, remboursement de TVA, ventes immobilières).

Au niveau du contexte, les tensions internationales restent importantes, avec un risque géopolitique renforcé dans de nombreux pays, comme en Ukraine ou au Moyen-Orient. Des reprises de croissance sont à noter dans plusieurs régions du monde. La Banque Centrale Européenne (BCE) pronostique une croissance de 1,1 % sur la zone euro en 2025. Au niveau national, la Banque de France prévoit une croissance de 0,9 % en 2025. Lors de l'élaboration du ROB, le PLF (Projet de Loi de Finances) 2025 n'était pas voté. Nous avons donc fait preuve de prudence au niveau des dotations de l'État. Ces données sont amenées à changer lors du vote du Budget Primitif (BP).

Le ROB est obligatoire pour Clamecy. Cette année encore, la réintégration anticipée du résultat sera proposée lors du BP. Cette reprise sera consolidée par une certification de résultats effectuée par le comptable public en amont du vote du BP. Cette reprise permet d'intégrer l'ensemble des projets sur l'année, nous permettant de disposer d'une vue d'ensemble claire des programmes sur l'année 2025. Nous pouvons également intégrer les Restes À Réaliser (RAR) au BP, qui sont les dépenses et les recettes votées en 2024, non consommés et conservés en 2025.

Budget général - ROB 2025 Vue d'ensemble section d'investissement			TOTAL Budget 2024 dont RAR 2023	ROB 2025 dont RAR 2024 & affectation résultat
DEPENSES			3 786 955,74	2 623 989,12
001		Déficit reporté	306 150,04	46 244,85
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	415 800,00	440 000,00
23	23	Programmes d'investissement	1 610 403,50	1 710 053,48
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 454 602,20	427 690,79
261	261	Titres de participation	-	
RECETTES			3 792 955,74	2 623 989,12
002		Excédent reporté	-	
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	190 265,00	190 000,00
024	Chap 21 (réalisations)	Opérations de cessions immobilières (prévision)	196 600,00	144 000,00
021		Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	23 735,00	
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	200 000,00	220 000,00
10223		TLE - Taxe Locale d'Equiptement	1 000,00	
10226		Taxe d'aménagement	-	4 000,00
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	531 676,67	40 914,86
13	13	Subventions d'investissement	1 276 196,19	1 145 262,00
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 202 355,25	406 300,45
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	171 127,63	473 511,81



N. FAULE : Clamecy dispose de 21 contrats en cours, pour un encours de la dette de 4 302 915,83 € au 1^{er} janvier 2025. Nous avons réalisé une baisse de 155 000 euros de la dette en capital tout en ayant effectué de multiples investissements. Sans de nouveaux emprunts, la dette s'épurera en 2043.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dette en capital	4 498 500	4 508 960	4 489 502	4 610 769	4 554 327	4 302 916	4 343 164
Capital	485 541	469 535	428 738	398 301	407 111	436 330	429 752
Intérêts	85 638	78 499	67 799	94 000	101 827	95 070	94 917
Annuité	571 179	548 034	496 538	492 301	508 938	531 400	524 669
Emprunts réalisés	496 000	450 000	550 000	342 000	170 000	470 000	-

Je passe à la section de fonctionnement.

<i>Budget général - ROB 2025</i> <i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		TOTAL Budget 2024	ROB 2025
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 847 322,67	7 447 090,00
011	Charges à caractère général	2 320 750,00	2 256 560,00
012	Charges de personnel	4 082 000,00	3 880 000,00
014	Atténuation de charges	83 593,00	142 500,00
65	Autres charges de gestion courante	985 779,67	860 530,00
66	Charges financières	151 200,00	111 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	6 500,00
042	Opérations d'ordre	190 265,00	190 000,00
022	Dépenses imprévues	-	
023	Virement à la section d'investissement	23 735,00	-
RECETTES DE L'EXERCICE		8 225 035,34	7 846 346,25
014	Atténuation de charges	111 000,00	138 000,00
70	Produits des services	733 900,00	555 250,00
73	Impôts et taxes	4 281 529,72	4 257 000,00
74	Dotations, participations	2 215 891,00	2 045 493,00
75	Autres prod. de gestion courante	166 000,00	145 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits spécifiques		15 603,25
79	Transferts de charges	-	
042	Opérations d'ordre	17 500,00	-
002	Excédent reporté	699 214,62	690 000,00

Tout comme l'investissement, le budget 2024 comporte l'ensemble des décisions budgétaires de 2024 (BP, DM, BS).

Pour le ROB 2025, les dépenses s'élèvent à 7 447 090,00 euros.

011 – Charges à caractère général : Dans ce contexte d'inflation, nous faisons en sorte de diminuer les dépenses de 64 000 par rapport à 2024. Cela passe notamment par des efforts sur l'énergie.

012 – Charges de personnel : Baisse de 200 000 euros due à trois départs en retraite sur des postes de cadre ainsi qu'une bascule de 80 000 euros sur le budget transport.

014 – Atténuation de charges : Légère augmentation due à un remboursement de sommes perçues à tort par l'État lors de la période COVID.

65 – Autres charges de gestion courante : Baisse de 125 000 due moins de participation au budget transport et il n'y plus d'indemnité aux commerçants pour les travaux de la place des Promenade.

66 – Charges financières : Baisse de 40 000.

67 – Charges exceptionnelles : régularisations comptables demandées par le comptable public et non des charges exceptionnelles.

042 – Opérations d'ordre : Rappels d'immobilisations constituées impliquant une dépense de fonctionnement, la recette étant inscrite dans la section d'investissement.

Au niveau des recettes :

014 – Atténuations de charges : remboursement entre autres des arrêts maladie des agents.

70 – produits des services : recettes du camping, du cinéma, de la piscine du musée, des ventes de bois entre autres. La baisse s'explique par un transfert de recettes au budget transport, les dépenses liées au transport étant directement inscrites sur ce budget.

73 – Impôts et taxes : Baisse de 20 000, nous jouons la sécurité en nous basant sur ce que nous avons réellement perçu en 2024.

74 – Dotations, participations : Nous avons été prudents car le PLF n'était pas encore connu.

75 – Autres produits de gestion courante : Ce sont les loyers.

77 – Produits spécifiques : Provisions sur les remboursements de sinistres.

002 – Excédent reporté.

O. MAILLARD : Vous proposez un programme d'investissement d'un montant de 1 710 053,48 euros pour 2025. Il comprend l'église de Bethléem, projet serpent de mer qui, nous espérons, prendra bientôt fin, la sécurisation de l'ancien restaurant « l'Angélus », ancien bien privé de trois propriétaires et l'ancienne perception rue de la Halle, louée d'un bail à Hestia, bailleur social, pour 40 ans. C'est une prévision que je qualifierai de limitée, les montants étant financés par les autres collectivités (État, Région, Département) dont nous connaissons les difficultés. Clamecy doit naturellement apporter ses propres deniers dans ce programme. Vous le financez par l'emprunt de 470 000 euros, presque le montant du capital à régler pour l'année malgré le constat de la Cour des comptes. Le poids de la dette est à la limite de la soutenabilité pour Clamecy. Vous justifiez ce prêt par la baisse des taux, mais il est à 3,5 % sur 18 ans, 4 % en 2024. Vous voulez surtout éviter toute économie sur le fonctionnement et pouvoir dépenser la quasi-totalité. De plus, vous prévoyez 106 781 euros d'emprunt pour la navette électrique. Il faudra rembourser cet argent. L'extinction de la dette est bien lointaine. Vous prévoyez 100 000 euros pour la voirie alors que nous aurions pu avoir plus en prenant une autre orientation sur le fonctionnement. Nombre de Clamecycois attendent la rénovation des rues de leur quartier.

Ce programme d'investissement laisse apparaître la rénovation de la toiture de la mairie. Je vous avais demandé des informations sur son état. Vous n'étiez pas au courant. Qu'en est-il de l'état de cette toiture ? S'est-elle si rapidement dégradée pour prévoir sa rénovation ou est-ce un manque d'entretien ? De plus, merci de nous indiquer la fin de travaux de la rue Henri Barbusse. Heureusement, vous maintenez les taux d'imposition. Puisque vous faites référence à des baisses sans cesse des impôts et taxes et de la dotation de l'État, c'est le reflet de la fuite des habitants et des commerces payant l'impôt dans le contexte d'une courbe démographique décroissante. Tentons de retenir les populations avant d'en faire revenir d'autres.

N. FAULE : Concernant la rénovation du toit de la mairie, il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre. Je ne peux donc pas vous donner de réponse sur l'état du toit.

Hestia est un projet de logements sociaux où nous disposons de nombreuses subventions. Une ville a besoin de logements sociaux. Des gens nous disent qu'il n'y a de logement à Clamecy ou en cherchent sur la commune. Nous avons pour projet de rénover une partie de la rue de la Gravière et allons effectuer des travaux d'entretien de voirie. La réfection ne peut pas se faire en cette saison.

N. BOURDOUNE : Concernant la rue de l'hôpital, des travaux importants ont eu lieu afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des deux usines Jacquet. Cela permettra de ne pas interrompre la production lors d'interventions sur des canalisations. Les travaux sont finis depuis la fin de l'année dernière. La réfection de la chaussée ne peut pas s'opérer en hiver, le goudron ne tenant pas. Les interventions sont planifiées pour le mois de mars ou d'avril. L'état de la route sera donc parfaitement acceptable. Le délégataire et l'entreprise chargée des travaux devront entretenir la route pendant plusieurs années, afin de traiter les petits affaissements.

N. FAULE : Le budget transport n'ayant pas encore été abordé, je parlerai de son emprunt à ce moment.

N. BOURDOUNE : L'Impasse des Chèvres peut sembler être une rue peu fréquentée, mais il s'agit notamment de la rue pour la livraison de farine de l'artisan boulanger de la rue Marié-Davy. Cette rue est en très mauvais état, rendant la circulation d'un transpalette difficile lors des livraisons. Il s'agit aussi du soutien à une entreprise locale et à un artisan qui a notamment fait des galettes de très bonne qualité lors du Salon de la fève.

O. MAILLARD : Concernant le fonctionnement, vous avez rappelé dans les mêmes termes que les années précédentes le contexte budgétaire de Clamecy :

- charges de centralité,
- volume de charges courantes important lié au poids des services publics assumés par la collectivité au profit de la population du territoire,
- inflation décuplée par le poids des charges courantes et le nombre d'établissements publics en fonctionnement,
- augmentation des charges de personnel,
- niveau de population insuffisant pour assurer les recettes de fiscalité,
- volume de dette important.

Ces critères justifient-ils la quasi-totalité du budget de fonctionnement de la ville de Clamecy, soit 7 447 090 euros ? Il paraît nécessaire d'ajuster vos dépenses en priorité tournées vers les habitants de Clamecy et non pas les ajuster en fonction du territoire, rôle du maire pour sa commune. L'état général de la ville, ses chaussées, ses trottoirs, ses aménagements urbains ont réellement besoin d'investissements. Fleurissent partout dans Clamecy des cavités dans les chaussées que les poules aimaient se poser pour pondre à l'époque où il n'existait pas de revêtement de route soient partiellement rebouchées seulement si elles présentent une certaine profondeur. Vous devez veiller au bon état et remédier aux dangers potentiels. Vous l'avez bien compris pour certaines voies puisque vous projetez d'en rénover deux. C'est de votre compétence. Le reflux de l'inflation se confirme en France avec une hausse de 1,3 % en 2024 après 5,9 % et 4,9 % les années précédentes. Elle n'est pas une cause réelle des dépenses de la collectivité. La somme allouée au personnel est de 3 880 000 euros est en baisse de 118 000 euros. Vous parlez de nette diminution. Je rappelle que la collectivité comptait en 2024 86 fonctionnaires et 24 contractuels, soit un total de 110 agents. D'ailleurs, vous avez annoncé plus de cent agents lors de vos vœux à la population. N'oublions pas que Clamecy compte environ 3 600 habitants.

D'ailleurs, nous attendons d'être destinataires du RSU (Rapport Social Unique) depuis quatre ans. Il doit être rendu public 60 jours après sa présentation au Comité Social Territorial, doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante de la collectivité. Rien sur le site de Clamecy, aucune information, aucun rapport transmis aux élus, aucune délibération. Vous précisez un niveau de population insuffisant pour assurer les recettes. C'est certain puisque les maires des communes aux alentours se réjouissent de pouvoir accueillir des habitants et des commerçants qui partent de Clamecy.

Vous prévoyez une baisse des revenus des impôts et taxes. C'est hélas le reflet de ces départs et de ces fermetures de commerces, sans oublier que l'État versera encore moins de dotations. La dette est importante, mais vous persistez à vouloir emprunter 470 000 euros cette année sur l'investissement et 106 781 euros pour l'achat d'une navette électrique, soit plus d'un demi-million d'euros. C'est toujours plus d'intérêts à payer aux financiers et de capital à rembourser. Clamecy ne vit-elle pas au-dessus de ses moyens ?

La plus grande richesse naturelle d'une collectivité sont ses enfants, écrivait Alice Parizeau. Investissez durablement pour l'avenir de Clamecy. C'est une de mes propositions. Je n'ai aucun problème pour payer des impôts, mais l'important est de savoir où ça va. Il n'y a pas que moi qui le dit, mais Joey Starr. Je tiens à remercier le personnel qui a ouvert à la présentation de tous ces documents.

N. BOURDOUNE : Je n'ai pas connu les rues de Clamecy avec des poules pondant au milieu des chemins car il n'y avait pas d'entretien. Je suis aussi content d'apprendre que vous êtes fan de Joey Starr. Madame FAULE pourra vous répondre sur différents points. De l'investissement est consacré à l'entretien des rues, mais il y a aussi des dépenses de fonctionnement importantes pour leur entretien courant. Les charges de personnel ont diminué, comme vous pouvez le constater. Cela est notamment dû à des départs en retraite et à la redistribution de certaines missions. Je vous rappelle que nous avons de nombreux services pour le territoire. Nous n'allons pas les fermer au prétexte que la communauté de communes ne veuille pas prendre sa part. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'un musée de qualité, de la médiathèque, du cinéma ou de la piscine qui permet aux enfants de tout le territoire de respecter l'obligation légale d'apprendre à nager lors du cursus de primaire. Effectivement, cela a un coût qui devrait être partagé avec une autre collectivité, l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). J'espère que vous porterez cette revendication lors du ROB à la communauté de communes qui aura lieu prochainement et je vous soutiendrais. Les personnels et nous-mêmes fournissons des efforts très importants pour conserver voire augmenter le niveau de services à la population tout en maintenant ou diminuant les dépenses. Nous ne fermerons pas de services à des fins d'économie.

Les impôts et taxes ne sont pas liés au départ de population ou à la fermeture de commerces, mais vient des droits de mutation. La part reversée par le Département était moindre en 2024 qu'en 2023. Dans un souci de prudence, nous avons préféré diminuer cette partie liée aux transactions immobilières.

En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que l'église Notre-Dame de Bethléem est un serpent de mer. Ce projet a été engagé en 2019 et est long. Nous sommes au bout du chemin concernant la partie la plus contraignante. S'arrêter maintenant réduirait à néant les efforts déjà réalisés. La structure a été asséchée, les fondations ont été retraitées et le bâtiment ne bougera plus. Nous allons réaliser l'étanchéité. Après cette étape, rien ne nous interdit de faire une pause et d'investir dans d'autres projets comme la sécurisation de la traversée de Moulot, qui est un sujet important pour les habitants de ce secteur.

N. FAULE : Je rajoute qu'à la fin de la phase 3 de l'église Notre-Dame de Bethléem, le parapluie sera enlevé. Nous allons donc retrouver cette église. Le budget est un travail d'équipe avec les personnels. Nous faisons en sorte de le mener à bien afin de satisfaire la collectivité.

La navette est intégrée au nouveau budget transport. Il s'agit d'un service pour la collectivité. Les gens sont très heureux de l'existence de cette navette afin de pouvoir faire leurs courses au centre-ville. La communauté de communes n'a pas voulu prendre la compétence mobilité.

N. BOURDOUNE : Je vous informe, Madame MAILLARD, que la navette est entre autres utilisée par vos locataires qui y trouvent largement leur compte.

O. MAILLARD : Je n'ai jamais dit que la navette était quelque chose de négatif, sauf au niveau des dépenses. Je pense que l'on pourrait faire autrement par rapport aux habitants du territoire et non pas les accueillir tout comme Clamecy.

N. BOURDOUNE : Pouvez-vous préciser ?

O. MAILLARD : Je ne comprends pas pourquoi Clamecy paierait pour le territoire. Les Clamecycois ont droit à la mobilité. J'ai d'ailleurs voté pour ce service à la communauté de communes et j'espère bien qu'elle prendra la compétence.

N. BOURDOUNE : Clamecy paie un service en direction de ses habitants. Cette prise de compétence, rejetée à une très faible majorité par la communauté de communes, est soumise à une double validation, puisqu'un certain nombre de villages se sont opposés à cette prise de compétence. Je ne me rappelle pas vous avoir entendu prendre position en faveur de cette compétence lors des séances de conseil communautaire. Nous pouvons vérifier avec les comptes-rendus.

M. CARVOYEUR : On hérite d'une histoire sur les choix de Clamecy de ne pas partager les compétences sports et culture. Le choix pouvait se comprendre pour maîtriser son budget, sa piscine. On va basculer dans un autre système. Madame TAUPENOT se rappellera probablement.

V. TAUPENOT : Je n'étais pas encore là. Il me semble que c'était lors du mandat précédent mon arrivée, puisqu'il date d'avant le changement de communauté de communes.

M. CARVOYEUR : L'idée de se mettre autour d'une table et de rediscuter des compétences me paraît bonne.

V. TAUPENOT : Je pense qu'il est important que ces deux compétences soient prises par la communauté de communes. En regardant d'autres communautés de communes, d'autres moyens peuvent être mis en place pour ces compétences. Mais cela va augmenter les impôts pour les petites communes.

M. CARVOYEUR : D'où cette proposition de discussion en regardant si on ne peut pas équilibrer pour d'autres compétences à distribuer autrement. Si on ouvre cette discussion, je suivrais pleinement pour en discuter. Il est évident que Clamecy aura des difficultés à survivre avec une piscine dans cet état.

V. TAUPENOT : Cela a été évoqué lors de la fusion et la nouvelle communauté de communes ne voulait pas la prendre.

M. CARVOYEUR : J'avais demandé à Madame Boisorieux de revenir sur ce choix. Pouvez-vous nous fournir la capacité de désendettement de Clamecy et l'évolution de la dette par habitant ?

N. FAULE : La capacité de désendettement est donnée lors du BP.

M. CARVOYEUR : C'est important.

N. BOURDOUNE : Nous sommes d'accord et nous le ferons lors du BP.

M. CARVOYEUR : Et pour l'évolution de la dette par habitant ? C'est important car si la population diminue plus vite que la dette, la capacité est plus forte par habitant.

N. BOURDOUNE : Si vous avez des données sur le recensement alors que celui-ci n'est pas encore achevé, je serais ravi de les connaître. Les éléments seront connus en 2026. Pour rappel, la population avait augmenté de 2 à 3 % ces dernières années au niveau de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

- **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 : budget eau :**

N. FAULE : La collectivité poursuit ses actions engagées pour la protection de la ressource en eau via la cellule d'animation agro-environnementale sur les bassins d'alimentation des captages du Foulon et de la Fontainerie.

En 2022, en partenariat avec Brinon, le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Clamecy avait signé pour une durée de trois ans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). Il convient de contractualiser un nouveau contrat cette année sur trois ans.

Il est prévu de maintenir le dispositif PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés en fonction du service qu'ils rendent pour protéger l'eau à travers leurs pratiques agricoles.

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau potable avec le prestataire VEOLIA entre dans sa troisième année. Le premier chantier d'envergure est en cours de finalisation. En 2025, un second chantier d'investissement sera amorcé. Il concerne le changement d'un kilomètre de canalisation.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>		TOTAL Budget 2024	ROB 2025
DEPENSES		281 720,70	124 200,00
001	Déficit reporté	33 020,70	-
040	Subv inscrites cpte de résultat	23 200,00	23 200,00
16	Remboursement capital	104 500,00	101 000,00
20	Etude	-	-
23	Programmes travaux	121 000,00	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		281 720,70	124 200,00
002	Excedent reporté	-	-
10222	FCTVA	-	-
1068	Affectation résultat	33 020,70	-
13	Subventions	-	-
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00
040	Dotation amortissement	104 000,00	104 000,00
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	142 761,00	18 261,00

Les dépenses d'investissement sont constituées des reprises de subvention et du remboursement du capital de l'emprunt. Dans les recettes d'investissement, nous retrouvons la participation de la commune de Ouagne au remboursement de l'emprunt contracté pour le changement d'une canalisation de refoulement d'eau traitée, ainsi que les dotations aux amortissements et un prélèvement sur la section de fonctionnement.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement</i>	TOTAL Budget 2024	ROB 2025
DEPENSES DE L'EXERCICE	613 832,00	548 841,00
011 Charges à caractère général	79 436,00	96 345,00
012 Charges de personnel	53 500,00	57 300,00
65 Autres charges de gestion courante	205,00	205,00
66 Charges financières	51 500,00	34 000,00
67 Charges exceptionnelles	182 430,00	238 730,00
042 opérations d'ordre	104 000,00	104 000,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investissement	142 761,00	18 261,00
RECETTES DE L'EXERCICE	836 317,53	599 900,00
70 Produit de la surtaxe	220 275,00	215 275,00
73 Impôts et taxes	-	-
74 Dotations, participations	292 858,00	361 425,00
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	23 200,00	23 200,00
002 Excédent reporté	299 984,53	-

En dépenses :

011 : Charges à caractère général : charges liées au fonctionnement de la cellule agro-environnementale (diverses fournitures, frais de formation)

012 : Charges de personnel : charges liées au poste d'animateur agro-environnemental et la cotisation au COS (Comité des Œuvres Sociales).

66 : Charges financières : intérêts d'emprunt.

67 : Charges exceptionnelles : ce sont les PSE.

042 : Opérations d'ordre : amortissement des dépenses qui constitue également une recette d'investissement.

023 : virement à la section d'investissement afin de soutenir l'équilibre de cette dernière.

En recettes :

70 : produit de la surtaxe : recettes perçues des ventes en eau potable ainsi que le remboursement de la commune de Ouagne.

74 : Dotations, participation : subventions obtenues pour les PSE, actuellement financés à 100 %. L'AESN apporte aussi un financement à hauteur de 80 % sur les frais de personnel et une aide forfaitaire de 8 000 euros sur les frais de fonctionnement.

042 : Opérations d'ordre : amortissements de subventions qui constituent une dépense d'investissement.

Nous constatons que le ROB du budget eau est en suréquilibre.

L'évolution de la dette de la collectivité montre que nous disposons de onze emprunts. L'un d'entre eux, contracté en 2005, s'éteindra cette année. Le plus gros, contracté en 2013, concerne l'usine de traitement et s'étale sur 30 ans.

N. BOURDOUNE : Nous pouvons ajouter que les investissements de l'année précédente concernaient la reprise du château d'eau, le traitement de la canalisation dans la rue de l'hôpital, l'installation d'une

nouvelle unité de traitement dans l'usine de traitement de l'eau pour les phytosanitaires. Le projet d'investissement concerne essentiellement le remplacement d'une canalisation de 1,1 kilomètre de long à Sembert le bas. Des petits composés sont contenus dans celle-ci. L'ARS nous a demandé de prendre des mesures correctives.

M. CARVOYEUR : Nous avons un projet d'améliorer le calcaire présent dans l'eau. Est-ce toujours prévu ou est-ce qu'il est oublié ? Nous avons d'énormes difficultés avec le calcaire à Clamecy.

N. BOURDOUNE : Cela fera l'objet de prochaines discussions. Le plus urgent est de sécuriser la qualité de l'eau au niveau de la turbidité et du phyto. De nouvelles normes vont arriver. Nous attendons de les connaître afin de projeter les futurs investissements.

- Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 : budget transport :

N. FAULE : Depuis juin 2024, Clamecy s'est dotée d'un nouveau budget annexe concernant les transports qui entre pleinement en fonctionnement à partir du 1^{er} janvier 2025. Il rassemble les dépenses et les recettes liées au transport scolaire, à la navette urbaine gratuite ainsi qu'au transport Cadiléo.

Vue d'ensemble d'investissement		BP 2024	ROB 2025
DEPENSES		-	319 000,00
001	Déficit reporté	-	-
1641	Emprunt	-	-
40	Opérations d'ordre	-	-
21/23	Programmes d'investissement	-	319 000,00
RECETTES		14 235,00	319 000,00
002	Excédent reporté	-	14 235,00
021	Virement section fonctionnement		
1068	Excédent de fonctionnement / Affectation du résultat	-	-
13	Subventions d'équipement	-	197 983,20
1641	Emprunt		106 781,80
040	Opérations d'ordre - Amortissements des immobilisations	14 235,00	-

Dépenses d'investissement :

21/23 : Programmes d'investissement : acquisition d'une navette électrique et des équipements nécessaires à son fonctionnement.

Recettes d'investissement :

002 : Excédent reporté : la reprise anticipée du résultat permet de soutenir le financement de la navette électrique.

13 : Subventions d'équipement : plusieurs subventions sont attendues pour co-financer cet investissement venant de l'État, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole).

1641 : Emprunt.

Vue d'ensemble de fonctionnement		BP2024	BP 2025
DEPENSES		159 785,00	134 780,00
011	Charges à caractère général	65 550,00	50 780,00
012	Charges de personnel	80 000,00	84 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	-
68	Amortissements	14 235,00	-
023	Virement section d'investissement		
RECETTES		159 785,00	134 780,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	159 785,00	134 780,00
002	Excédent cumulé		-

Dépenses de fonctionnement :

011 : Charges à caractère général : Dépenses de carburant et location de la navette actuelle jusqu'à son remplacement par la navette électrique.

Recettes de fonctionnement :

74 : Subventions d'exploitation : subvention de participation au déficit du transport scolaire versée par la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que la subvention d'équilibre venant du budget général.

Nous faisons effectivement un emprunt pour acheter la navette, Madame MAILLARD, afin d'économiser. Cet investissement nous permet de diminuer les charges de fonctionnement liées à la location. Nous touchons également des subventions pour ce type d'équipement.

N. BOURDOUNE : Soyez rassurée, malgré les difficultés rencontrées par l'État, la Région et le Département, ils continuent de nous soutenir de manière indéfectible et nous les en remercions.

➤ Vote présentation du ROB budget général, budget eau et budget transport : Unanimité.

- **Droits de terrasse 2025 – Fixation des tarifs annuels et mise en place de la procédure de demande d'autorisation de terrasse :**

N. BOURDOUNE : Depuis 2020, nous avons suspendus les droits de terrasse à la suite du COVID. Je rappelle que ces droits sont une obligation légale et améliorer les finances de la collectivité.

À compter de 2025, il est proposé de réinstaurer un droit de terrasse visant à facturer l'occupation du domaine public de la commune par les commerçants, cafetiers et restaurateurs. Le tarif proposé est de :

- 15 € / m² sur la base d'une occupation à l'année du domaine public ;
- 20 € / m² sur la base d'une occupation saisonnière du domaine public (avril à septembre).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces tarifications annuelles.

➤ Vote droits de terrasse : Unanimité.

- **Régie publicitaire : création de la régie et fixation des tarifs**

N. FAULE : La vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal était, jusqu'à l'année dernière, déléguée à une entreprise privée.

À partir de 2025, la ville souhaite mettre en place une régie de recettes publicitaires. Cette régie sera chargée de collecter les recettes liées à la vente des encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Les tarifs proposés sont les suivants pour une insertion dans les deux parutions annuelles :

Taille	Dimensions (en mm)	Prix HT	Prix TTC
1/12	L 90 X h 45	400 €	480 €
1/8	L 90 X h 65	600 €	720 €
1/4	L 90 X h 135	800 €	960 €
1/2	L 190 X h 135	1 100 €	1 320 €
1 page	L 190 X h 275	1 500 €	1 800 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- la création de cette régie de recettes publicitaires et la définition des modes d'encaissement des recettes.
- la fixation des tarifs des encarts publicitaires pour deux parutions annuelles. Ces derniers étant assujettis à la TVA au taux de 20 %, selon l'article 278 du Code Général des Impôts.

M. CARVOYEUR : Je trouve les tarifs un peu élevés pour Clamecy. Ce serait même deux fois plus élevés en ce qui concerne les petits encarts pour les cotisants.

N. BOURDOUNE : Ces tarifs sont pourtant moins élevés que les précédents, où nous avions un prestataire qui vendait ces mêmes encarts.

M. CARVOYEUR : Il faudrait peut-être rajouter deux pages et diviser par deux les prix.

N. BOURDOUNE : Nous restons sur des tarifs raisonnables et en-deçà des prix pratiqués.

M. CARVOYEUR : Certains commerçants vont avoir du mal à payer 1 800 euros.

N. BOURDOUNE : Une page plaine coûte moins cher qu'un vélo électrique.

M. CARVOYEUR : Il en existe des moins chers. Je donne simplement mon avis. Essayons avec ce tarif, mais je pense qu'il est trop cher par rapport à la capacité des commerçants.

N. BOURDOUNE : Il s'agit de deux numéros. Vous pouvez donc déjà diviser le montant par deux. L'objet n'est pas de renégocier ces tarifs. Nous allons proposer ceux-là en place et réadapter le cas échéant.

- Vote régie publicitaire : création de la régie et fixation des tarifs : Unanimité (1 abstention).

- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Nièvre : renouvellement de convention :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé la signature d'une nouvelle convention avec le CAUE afin de clarifier la mission de conseil architectural réalisée par cet organisme ainsi que le montant de la cotisation.

Les missions sont les suivantes :

- Permanence mensuelle (1^{er} mercredi matin du mois) à destination des particuliers du territoire en présence d'un Architecte des Bâtiments de France (ABF) ;
- Accompagnement des commerçants (vitrine, enseigne...) ;
- Aide à la décision pour les projets d'aménagement de la collectivité ;

La contrepartie financière annuelle est fixée à 2 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention et l'autorisation de Monsieur le Maire à la signer.

Le montant fixé par la précédente convention était de 10 000 euros. Nous avons donc négocié une forte baisse.

- Vote renouvellement convention CAUE : Unanimité.

- **Instauration d'un forfait de ménage pour les salles prêtées :**

L. DUQUE : Les espaces et salles prêtés occasionnellement aux usagers et associations ne sont pas toujours rendus dans un état de propreté acceptable. Cela génère des heures supplémentaires aux agents pour la remise en état des locaux. Il est proposé d'appliquer un forfait ménage d'un montant de 50 € par espace/salle cumulable en fonction du nombre de lieux empruntés.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette tarification.

M. CARVOYEUR : Je suis tout à fait d'accord à ce que les gens rendent une salle propre. Il faudrait les avertir pour les inciter à faire le ménage.

N. BOURDOUNE : C'est le principe et nous les informerons lors du prêt de la salle, hors salle polyvalente car le tarif est bien plus élevé.

- Vote instauration d'un forfait ménage : Unanimité.

MARCHÉS PUBLICS :

- **Opération d'investissement voirie 2025 : Convention de maîtrise d'œuvre Nièvre Ingénierie :**

R. GATEAU : Il est proposé la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec Nièvre Ingénierie pour la réalisation des opérations de voirie 2025, consistant en la réfection de la rue de la Gravière et de l'Impasse des Chèvres. Le forfait de rémunération s'établit en fonction du montant global des travaux, selon les tranches suivantes :

0 ≤ Montant des travaux ≤ 50 000 € HT	Droit d'entrée de 2 000€ avec une part variable de 3%
50 001€ ≤ Montant des travaux ≤ 100 000 € HT	Rémunération au taux de 8 %
100 001 € HT ≤ Montant travaux AVP ≤ 200 000 € HT	Rémunération au taux de 7,5 %
200 001 € HT ≤ Montant des travaux AVP ≤ 300 000 € HT	Rémunération au taux de 7 %
300 001 € HT ≤ Montant des travaux AVP ≤ 400 000 € HT	Rémunération au taux de 6,5%
400 001 € HT ≤ Montant des travaux AVP ≤ 500 000 € HT	Rémunération au taux de 6 %
Montant des travaux AVP ≥ 500 001 € HT	Rémunération au taux de 5,5 %

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention et l'autorisation de Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Vote convention maîtrise d'œuvre : Unanimité.

- **Sécurisation immeuble place Saint Jean : plan de financement et demandes de subventions :**

R. GATEAU : L'immeuble situé Place Saint-Jean est en situation de péril depuis le 17 octobre 2022 en raison de l'instabilité de sa façade et des murs de soutien. Une étude structurelle a été réalisée pour évaluer le montant des investissements nécessaires à la préservation de ce patrimoine immobilier historique du centre ancien de Clamecy, en particulier pour garantir la pérennité des commerces attenants.

Face à l'incapacité d'agir des propriétaires, la municipalité envisage le rachat de l'ilot concerné à l'euro symbolique et la réalisation des travaux structurels de l'immeuble en péril (consolidation du pignon, contreventements, tirants en bois et renfort des pans de bois détériorés).

Le plan de financement est à titre informatif, sous réserve de modifications.

Dépenses HT		Recettes HT		Pourcentage
Travaux	210 000,00	DRAC 30%	90 000,00	30,00%
Maitre d'oeuvre	21 000,00	REGION OU PAYS ~17%	50 000,00	16,67%
Diag et désamiantage	17 000,00	DSIL 33%	100 000,00	33,33%
Coord. Hyg. Et Sécurité	6 000,00			0,00%
Frais Divers	6 000,00			0,00%
Assurance D.O	10 000,00			0,00%
Aléas travaux	30 000,00			0,00%
				0,00%
				0,00%
				0,00%
		TOTAL Subventions	240 000,00	80,00%
		Ville de Clamecy	60 000,00	20,00%
				0,00%
		TOTAL ressources	60 000,00	20,00%
		TOTAL Co-Financements	300 000,00	100,00%
				0,00%
TOTAL Dépenses	300 000,00	TOTAL Recettes	300 000,00	100,00%

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer pour :

- solliciter une subvention auprès de la DRAC et de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation des travaux ;
- autoriser M. Le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

N. BOURDOUNE : Il est à noter que nous investissons pour l'avenir des Clamecycois, avec le taux maximal de subventions autorisé par la loi. L'opération ne nous coûtera que 60 000 euros sur les 300 000 euros prévus. Cela permettra :

- de soulager un commerce, le restaurant La Tour, qui pourra étendre sa terrasse,
- de sauver un monument dont la façade classée et chère aux Clamecycois,
- de libérer un espace commercial en vue de l'installation d'un futur commerçant.

Même si ce chantier est un investissement pour l'avenir, la ville de Clamecy n'a pas vocation à se substituer à l'intégralité des propriétaires défaillants à l'échelle de la commune.

D. MECHIN : Les 210 000 euros inscrits pour les travaux sont-ils une valeur définitive ou estimée ?

N. BOURDOUNE : Ce montant a été chiffré par un bureau d'études. La consultation qui va avoir lieu affinera les sommes. Les demandes de subventions sont toujours réalisées sur des estimations. Pour

ce chantier, elles ont été réalisées par une structure sérieuse. Les variations se compteront sur quelques milliers d'euros.

D. MECHIN : Espérons-le.

R. GATEAU : La façade est retenue par un câble horizontal et un câble vertical pour la stabiliser.

N. BOURDOUNE : On ne peut pas l'acheter moins cher que l'euro symbolique.

- Vote plan de financement et demandes de subventions sécurisation immeuble place Saint-Jean : Unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

- Demande de subvention de fonctionnement - Section Handball :

G. TEXIER : La Section Handball sollicite la somme de 14 000 € au titre du financement du poste d'éducateur sportif pour l'année 2025. Cette subvention remplace la mise à disposition de personnel effectuée jusqu'à juin 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

- Vote subvention section handball : Unanimité.

- Demande de subvention de fonctionnement - Association Le Chevalet :

V. TAUPENOT : L'association Le Chevalet récemment installée dans les locaux du CFTA sollicite une subvention à hauteur de 1 750 € afin de programmer deux manifestations « Art dans les rues » et d'acheter du matériel (rétroprojecteur, ordinateur ...).

La subvention 2024 n'a pas été demandée. Les subventions antérieures étaient de 176 € par an.

Il est proposé une subvention pour 2025 de 400 €.

- Vote subvention Le Chevalet : Unanimité.

- Soutien à Mayotte : don via FNPC (Fédération Nationale de la Protection Civile) :

N. BOURDOUNE : Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a balayé l'île, créant d'énormes dégâts matériels et humains. Nous souhaitons pouvoir accompagner ce département français en apportant notre participation pour sa reconstruction. Nous nous sommes rapprochés de l'Association des Maires de France (AMF), qui nous a conseillé de verser une aide via la FNPC. Il est proposé le versement d'un don de 1 000 € en soutien à Mayotte via la Fédération Nationale de la Protection Civile.

- Vote Soutien à Mayotte : don via la FNPC : Unanimité.

SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE :

- Avenant à la convention Région/Lycée/Ville de Clamecy pour la fourniture des repas :

I. CIUDAD-KADI : La convention tripartite Région/Lycée Romain Rolland/Ville de Clamecy de fourniture des repas aux cantines a été renouvelée et validée par le Conseil Municipal du 6 juin 2023 pour 3 années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

Un avenant portant sur le nombre des sites de livraison est proposé, passant ce nombre de quatre à trois (cantine de la Ferme Blanche, cantine Simone Weil et cantine Jules Renard) ainsi que le nombre de rationnaires par cantine. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cet avenant de régularisation.

N. BOURDOUNE : C'est là encore par souci de rationalisation et de maîtrise de nos coûts de personnels.

I. CIUDAD-KADI : Ainsi que des locaux, puisque nous n'avons plus que trois points de restauration scolaire.

➤ Vote avenant convention tripartite : Unanimité.

BIENS COMMUNAUX :

- Modification du tracé du chemin rural du Perthuis d'Enfer par échange de terrains :

R. GATEAU : Par courrier du 18 septembre 2024, la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Aménagement de la Nièvre (SAEMAN) a sollicité la cession d'une portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une surface de 633 m² longeant les parcelles cadastrées BA n° 9 lieudit « Le Fourneau » et BA n° 10 lieudit « Perthuis d'Enfer » dont elle est propriétaire.

Cette portion de chemin est située dans le périmètre d'extension de la zone d'activité économique du Perthuis d'Enfer qui fait l'objet d'un permis d'aménager, déposé par la SAEMAN, prévoyant notamment la présence d'un bassin de rétention à son emplacement. Cette cession interviendrait en contrepartie d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader d'une surface de 515 m² dont une partie de l'emprise porterait sur les parcelles BA n° 9 pour 390 m² et BA n° 10 pour 40 m².

La délivrance du permis d'aménager, conditionnée par l'aboutissement de la procédure d'échange, constitue un préalable indispensable au dépôt du permis de construire de l'entreprise de transport ROUSSEAU.

Par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté le principe de l'étude du projet d'échange. La valeur vénale de la portion de terrain cédée a été fixée à 630 € par les services du Domaine.

Un dossier d'information a été mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, soit du 23 décembre 2024 au 24 janvier 2025, en mairie et sur le site internet de la commune. Aucune observation n'a été enregistrée dans le registre prévu à cet effet.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification du tracé du chemin rural du Perthuis d'Enfer par échange de terrains, conformément aux dispositions de l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, la commune cédant à la SAEMAN la portion de chemin d'une surface de 633 m² de couleur bleu foncé et bleu clair sur le plan de division et d'arpentage, en contrepartie d'une partie des parcelles

appartenant à la SAEMAN cadastrées BA n° 9 à hauteur de 390 m² et BA n° 10 à hauteur de 40 m² permettant la création d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader d'une surface de 515 m² de couleur rose sur ce même plan.

Cet échange sera effectué sans soulte et l'ensemble des frais (frais de notaire et de géomètre, aménagement de la nouvelle voie d'accès) sera à la charge de la SAEMAN.

M. CARVOYEUR : Le chemin est coupé en deux. Je propose donc à nouveau que le chemin soit rattaché à la route.

R. GATEAU : Tout dépend des niveaux.

M. CARVOYEUR : Il n'y en a pas beaucoup, le décaissement serait de 2 mètres à peine. C'est dommage de priver ce chemin de cet accès naturel. Le travail n'est pas immense, surtout que le terrain doit nous appartenir.

N. BOURDOUNE : Cet échange de chemin conduira à la mise en place d'un nouvel accès.

R. GATEAU : Cela pourrait être indépendant de projet.

M. CARVOYEUR : Oui, et cela permettrait aux gens d'accéder directement à la rue Clément Ader.

N. BOURDOUNE : Nous verrons cela avec Nièvre Aménagement.

- Vote modification tracé chemin rural du Perthuis d'Enfer : Unanimité.

- **CESSION DE PARCELLES COMMUNALES :**

Cession des parcelles BP n° 41 et BP n° 42 :

N. BOURDOUNE : Messieurs Jean-Christophe YDIER et Lomic LAMOUROUX ont sollicité l'acquisition des parcelles communales situées Faubourg de Bethléem, cadastrées section BP n° 41 et 42, d'une surface respective de 55 et 166 m². Elles sont situées à proximité du lavoir de Bethléem.

Ces parcelles en zone rouge du PPRI, contiguës à leur propriété, ont été estimées par les services du Domaine à 800 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Il est proposé de les vendre aux intéressés au prix de 880 €.

M. CARVOYEUR : Sont-ils propriétaires d'une maison ou d'un terrain à côté ?

N. BOURDOUNE : Oui, ils sont propriétaires d'une maison à côté.

- Vote cession de parcelles communales : Unanimité.

MOTION :

Motion défense du train :

N. BOURDOUNE : Une réunion publique a eu lieu le 18 janvier. Une manifestation aura lieu en gare de Clamecy le samedi 8 février à 13h. Le vice-président en charge des mobilités pour la région Bourgogne

Franche-Comté Michel Neugnot m'a confirmé sa présence par téléphone pour présenter la position de la Région sur ce dossier. Les mobilisations précédentes ont probablement fait bouger les lignes. Nous vous proposons donc une motion qui a été proposée à toutes les communes concernées par les lignes du Morvan soit les axes Corbigny-Clamecy-Cravant et Avallon-Cravant. Ce sujet est en train de mobiliser les usagers, les élus et les syndicats sur toute la région, puisque cinq petites lignes étaient concernées par ces velléités de fermeture.

Cette motion sera transmise à la Présidente de la Région et au ministre des Transports, dans laquelle nous demandons un engagement ferme de la Région sur les prochaines années pour l'entretien de ces lignes et le maintien du train sur ces dernières pour le transport de passagers et de fret. Sinon, ce transport se rabattra sur les routes, entraînant un transfert de charges d'entretien aux départements et aux communes. Puis, nous accompagnerons la Région dans des négociations à venir avec l'État pour qu'il mette les moyens nécessaires à la réhabilitation et à la modernisation de ces lignes.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité en Communauté de communes.

➤ Vote Motion : Unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

- Transmission de l'organigramme actuel de la collectivité.

N. BOURDOUNE : Nous en avons échangé lors de la commission des finances. Un certain nombre d'agent sont partis en retraite et des missions ont été redéployées, amenant à une diminution des effectifs. Afin que les élus puissent identifier les missions de nos agents, nous avons souhaité vous présenter l'organigramme à jour des services de la collectivité. Vous pourrez également prendre la mesure des nombreux services que nous rendons à la population de la commune et du territoire.

Françoise Wittmer est encore dans les effectifs. Il est donc normal que son nom apparaisse dans l'organigramme. Elle a juste soldé ses congés.

Ses missions ont été redistribuées entre deux personnes :

- La partie supervision des régies culturelles à la responsable de la MLAC (Maison du Lien et de l'Action Citoyenne)
- La partie cabinet du maire à l'agent chargé de la facturation des cantines qui effectue aussi différentes missions de comptabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.

Observations émises lors de la séance du Conseil municipal du vendredi 21 mars 2025 :

- Page 7 : intervention de Madame MAILLARD en haut de page : lire « Je tiens à remercier le personnel qui a œuvré à la présentation de tous ces documents » et non « Je tiens à remercier le personnel qui a ouvré à la présentation de tous ces documents. ».